Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 056-215601394-20260930-30092026H-DE

MAIRIE DE MONTERTELOT
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois de septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTERTELOT, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Nellie JOLIVET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026

11 conseillers en exercice
Présents : 10 Votants :10

10 conseillers étaient présents à l'ouverture de la séance : Nellie JOLIVET, Laure BERTHY, Sophie CARO, Loïc LE PEN, Patricia BOUSSO, Benjamin PERSON, Christophe FERRET, Philippe RICAUD, Elodie LANGLOIS et Éric PELLAN

1 conseiller est arrivé en cours de séance : Sébastien GICQUEL, absent pour ce sujet

A été désignée secrétaire de séance : Éric PELLAN

OBJET : SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Montertelot tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.
Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Montertelot contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don de 200 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés.

Après avoir entendu ce rapport, le conseil municipal :

- APPROUVE ce soutien financier,
- HABILITE Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

7 voix POUR 200 € 2 voix POUR 300 € 1 voix CONTRE 0 abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE 56800 MONTERTELOT

01 094224 47